

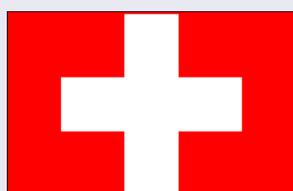


MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE LA SOUVERAINETÉ  
ALIMENTAIRE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

# LES POLITIQUES AGRICOLES À TRAVERS LE MONDE

<http://agriculture.gouv.fr/politiques-agricoles-fiches-pays>



## Suisse

2024

### Contexte agricole et relations internationales

PRINCIPALES DONNÉES	UNITÉS	SUISSE	FRANCE
Superficie	km <sup>2</sup> - 2021 <sup>(1)</sup>	41 291	551 695 <sup>(2)</sup>
Population	Mhab et évolution 2021/2022 <sup>(1)</sup>	8,8 +0,8%	67,9 +0,3%
Indice de développement humain (IDH)	2021 <sup>(3)</sup>	0,962 1 <sup>er</sup> rang mondial	0,903 28 <sup>e</sup> rang mondial
Produit intérieur brut (PIB)	Md USD courants - 2022 <sup>(1)</sup>	818	2 780
Taux de croissance du PIB	% - 2021/2022 <sup>(1)</sup>	+ 2,6	+ 2,6
PIB / habitant	USD courants-2022 <sup>(1)</sup>	93 260	40 963
Part de l'agriculture dans le PIB	% - 2022 <sup>(1)</sup>	0,6	1,8
Surface agricole utilisée (SAU) <sup>(4)</sup>	Mha - 2021 <sup>(5)</sup>	1,5	28,6
Surface arable	Mha - 2021 <sup>(5)</sup>	0,4	17,9
Surface forestière	Mha - 2021 <sup>(1)</sup>	1,3	17,3
Balance commerciale tous secteurs	Md€ - 2023 <sup>(6)(7)</sup>	+ 51,9	-130,2
Balance commerciale agricole et agroalimentaire <sup>(6)</sup>	Md€ - 2023 <sup>(6)(7)</sup>	Export: 10,2 Import: 15,5 Solde: -5,4	Export: 81,4 Import: 76,1 Solde: +5,3
Exportations et importations agricoles et agroalimentaires <sup>(8)</sup> vers l'autre pays	M€ - 2023 <sup>(6)</sup> Variation 2022-2023	France depuis Suisse: 1 827 -2,4%	France vers Suisse: 2 286 +2,2%
Part du flux bilatéral dans les importations agricoles et agroalimentaires <sup>(8)</sup>	% - 2023 <sup>(6)(7)</sup>	2,4% des importations françaises 8 <sup>e</sup> fournisseur de la France	12,2% des importations suisses 3 <sup>e</sup> fournisseur de la Suisse
Part du flux bilatéral dans les exportations agricoles et agroalimentaires <sup>(8)</sup>	% - 2023 <sup>(6)(7)</sup>	2,8% des exportations françaises 9 <sup>e</sup> client de la France	11,3% des exportations suisses 3 <sup>e</sup> client de la Suisse

1. Banque mondiale

2. 551695 km<sup>2</sup> pour la métropole, la surface Outre-mer est de 89242 km<sup>2</sup> pour les seuls DROM (Source IGN 2016) et monte à environ 113000 km<sup>2</sup> au total.

3. Rapport sur le développement humain 2021/2022

4. La superficie agricole utilisée (SAU) comprend les terres arables (y compris pâturages temporaires, jachères, cultures sous abri, jardins familiaux...), les surfaces toujours en herbe et les cultures permanentes (vignes, vergers...)

5. FAO

6. Douanes françaises, Trade Data Monitor

7. Douanes suisses, Trade Data Monitor

8. N'incluant pas le machinisme agricole et agroalimentaire, les engrais et produits phytosanitaires, les bois et dérivés, et le biodiesel

# Ce qu'il faut retenir

- **Un quart du territoire suisse est utilisé à des fins agricoles** avec des exploitations agricoles qui sont en moyenne plus de trois fois plus petites qu'en France, et avec une part plus importante de la surface dédiée à l'agriculture biologique. La Suisse possède une petite surface agricole par habitant en comparaison avec le reste de l'Europe.
- **Plus de la moitié des exploitations sont des élevages d'animaux en pâturage.** L'autre moitié est principalement consacrée aux grandes cultures.
- **Les filières viande et produits animaux (lait et œufs)** ont un poids important dans le secteur agricole suisse. Le lait est le premier produit agricole suisse et constitue 20% de la production agricole totale. 80% du lait produit est transformé en fromage, beurre, yaourt, crème et poudre de lait. La filière agroalimentaire dans son ensemble compte près de 100 000 entreprises pour 535 000 emplois, soit 10% des emplois suisses. L'industrie alimentaire compte 5 200 établissements (dont Nestlé, 1<sup>er</sup> groupe agroalimentaire mondial) qui emploient 85 900 personnes.
- **Les consommateurs suisses sont particulièrement attentifs aux conditions de production, à la qualité des produits et à l'origine suisse de leur alimentation.** Entre 1998 et 2020, la part des dépenses pour les produits bio dans les dépenses des ménages en denrées alimentaires a été multipliée par trois.
- Depuis la réforme de la politique agricole des années 1990, la Suisse a mis en place une **politique agricole axée sur la préservation de la biodiversité et de l'environnement**, ainsi que sur le **maintien des paysages cultivés** et de l'occupation décentralisée du territoire. Les **aides directes** sont un instrument majeur de cette politique.
- Le pays importe la moitié de son alimentation : le taux brut d'auto-provisionnement se situe à 52% en 2022. Le taux d'approvisionnement suit une tendance de baisse depuis 2014 (60%). Le secteur agricole et agroalimentaire suisse présente une **balance commerciale déficitaire**. En 2023, la Suisse a exporté pour 10,2 milliards d'euros de produits agricoles et agroalimentaires (café, eau, chocolat, fromage). **La Suisse est le 8<sup>e</sup> fournisseur de la France**, qui lui achète principalement du café, de l'eau et des produits à base de chocolat. Dans le même temps, la Suisse a importé pour 15,5 milliards d'euros de produits agricoles et agroalimentaires (fruits, vins, café, viandes et produits de la boulangerie). **La Suisse est le 9<sup>e</sup> client de la France**, en achetant principalement du vin, des fruits et du fromage.
- La Suisse a conclu des accords internationaux pour faciliter les échanges, notamment avec l'UE, et est membre de plusieurs organisations internationales liées à l'agriculture et à l'alimentation. Il existe également un accord agricole entre l'UE et la Suisse prévoyant notamment une reconnaissance mutuelle de certaines **appellations d'origine protégées (AOP)** et **indications géographiques protégées (IGP)**. Les relations bilatérales entre la Suisse et la France sont étroites, avec de nombreux échanges informels.

## Production agricole<sup>9</sup>

En 2022, la valeur de la **production totale du secteur agricole suisse** était de 11,7Md de francs suisses (CHF), soit **11,9Md€** (valeur de change au 1/07/2022). Elle est issue à 51,3% des productions animales et à 35,9% des productions végétales, le reste correspond aux services agricoles. La part de ces services et des activités secondaires non agricoles dans la production de l'agriculture a augmenté, passant de 9% en 2001 à 12,8% en 2022. **Un quart du territoire suisse est utilisé à des fins agricoles, soit 1Mha de surface agricole utile.** En comparaison avec le reste de

l'Europe, la Suisse possède une petite surface agricole par habitant. On compte 150 231 personnes employées dans le secteur agricole et sylvicole en Suisse, c'est-à-dire environ 3% de la population active.

En 2022, la Suisse comptait 48 344 exploitations agricoles, avec une surface moyenne de 21,6 hectares, contre 69 ha en France. Le **nombre d'exploitation continue de baisser** depuis des années, surtout les exploitations de petite ou moyenne taille. En revanche, le nombre d'exploitations

9. Sources utilisées :

- Agriculture et alimentation Statistique de poche 2023, Office fédéral de la statistique (OFS) Agriculture et alimentation - Statistique de poche 2022 | Publication | Office fédéral de la statistique (admin.ch)
- L'agriculture suisse en chiffre publié par Agristat : statistique de l'agriculture suisse - Union suisse des paysans (sbv-usp.ch)
- Rapport agricole 2023 : (agrarbericht.ch)
- Agriculture biologique et marché bio, Bio Suisse (bio-suisse.ch)
- Comptes économiques de la sylviculture et comptes des branches du secteur primaire en 2022 (Office fédéral de la statistique)
- Chiffres clés de la chaîne alimentaire 2023 (Office fédéral de la statistique)

agricoles dirigées par une femme augmente de manière continue. En 2022, on comptait 3472 exploitations dirigées par une femme, ce qui représente 7% de l'ensemble des exploitations, soit 3% de plus que l'année précédente. On observe également une tendance à la hausse dans le nombre d'exploitations en agriculture biologique, atteignant 7819 en 2022, correspondant à 17,4% de la surface agricole utile (SAU) en 2021, contre 11% en France.

**La structure des exploitations est assez différente selon les cantons.** En Suisse romande (la partie francophone de l'ouest), on trouve de grandes exploitations avec peu de bétail, dans les zones de pré-alpes et montagneuses, plutôt de petites exploitations avec beaucoup de bétail et dans les cantons d'agglomération, des exploitations de taille moyenne avec peu de bétail et plus d'activité secondaire. Dans l'Uri, le Tessin et le Valais, il y a une prépondérance pour les petites exploitations, souvent à titre accessoire. **En Suisse en 2021, plus de la moitié des exploitations étaient des élevages d'animaux en pâturage.** L'autre moitié était principalement consacrée aux grandes cultures. Seuls 2% de la SAU sont couverts de vignobles et de cultures fruitières. La filière agroalimentaire dans son ensemble (production primaire, transformation, distribution et restauration) compte près de 100000 entreprises pour 535000 emplois, soit 10% des emplois suisses. Les emplois de la filière se concentrent principalement dans la restauration, la production primaire (agriculture et pêche), le commerce de détail et dans les multinationales de l'industrie agroalimentaire comme Nestlé (1<sup>er</sup> groupe agroalimentaire mondial) ou de l'agrochimie comme Syngenta. L'industrie alimentaire compte 5200 établissements qui emploient 85900 personnes.

La Suisse importe la moitié de son alimentation et les consommateurs suisses sont particulièrement attentifs aux conditions de production, à la qualité des produits et à l'origine suisse de leur alimentation.

### Production animale

**Les filières viande et produits animaux (lait et œufs)** ont un poids important dans le secteur agricole suisse. Alors que le cheptel bovin est en diminution sur le long terme (-13% entre 1996 et 2022), les cheptels sont pour toutes les

espèces en légère hausse entre 2021 et 2022: au total, les effectifs d'animaux convertis en unités de gros bétail ont ainsi augmenté de 0,5% entre 2021 et 2022. En 2022, on dénombre 1525270 bovins (dont 542927 vaches laitières), en augmentation de 0,8% par rapport à 2021, 1372772 porcs et 13219724 volailles (dont 12 millions de poules et poulets). **Le lait est le premier produit agricole suisse** et constitue 20% de la production agricole totale. 80% du lait produit est transformé en fromage, beurre, yaourt, crème et poudre de lait. En 2021, 207155 t de fromages ont été fabriquées grâce à 46% du lait suisse. Le Gruyère AOP suisse reste en tête des fromages les plus produits (32404 t), suivi de la mozzarella, avec une production annuelle de 23497 t.

### Production végétale

**La surface en prairies permanentes et naturelles représente 58,1% de la SAU. Les prairies temporaires représentent 11,5% de la SAU. Ainsi, près de 70% de la surface agricole sont des surfaces en herbe.**

**Les terres arables occupent 38% de la surface agricole utile** (dont 18,4% pour les céréales, 11,5% pour les prairies temporaires, 0,4% pour les protéagineux, 2,6% pour les cultures sarclées, 3,2% pour les oléagineux, 1,2% pour les légumes de plein champ).

**Les vergers et la vigne occupent respectivement 0,6% et 1,4% de la surface agricole utile.** Lors de la vendange 2021, la Suisse a produit 61 millions de litres, la valeur la plus basse enregistrée depuis 1957 du fait des conditions météorologiques particulièrement défavorables, et est remontée à 99 millions de litres en 2022, soit 10% de plus que la moyenne des dix dernières années.

### Forêt

Les forêts recouvrent **près d'un tiers de la surface de la Suisse** et contiennent 427 millions de m<sup>3</sup> de bois. Les essences sont constituées de deux tiers de résineux et d'un tiers de feuillus. Les forêts privées occupent 29% de la forêt suisse. L'ensemble de la filière forêt-bois compte plus de **100000 emplois** et génère une **valeur ajoutée annuelle brute de 5,83 milliards de CHF** (soit 5,81 milliards d'euros). L'aire forestière s'accroît chaque année d'environ 5400 hectares.

## Politique agricole<sup>10</sup>

Depuis la réforme de la politique agricole des années 1990, la Suisse s'est orientée vers une agriculture respectueuse de la biodiversité et de l'environnement, promouvant l'entretien des paysages cultivés ou encore l'occupation décentralisée

du territoire. Les objectifs principaux de la politique agricole suisse sont inscrits dans la Constitution. Depuis lors, la Suisse possède un instrument majeur pour mener ses politiques agricoles: **les aides directes, qui combinent**

<sup>10</sup> Sources utilisées :

- Rapport agricole 2021 : chiffres provisoires 2022 (agrarbericht.ch)  
- Le site de l'OFAG (admin.ch)

**paiements directs généraux et paiements directs écologiques.** Ces aides sont en grande partie découplées de la production.

- les paiements directs généraux correspondent à une rétribution des tâches fondamentales fixées dans la Constitution (sécurité de l'approvisionnement, entretien du paysage, contribution au maintien des structures sociales dans le milieu rural). Ils comprennent des contributions liées à la surface agricole utile et des contributions pour les animaux consommant des fourrages grossiers. Ces aides sont plus élevées dans les zones préalpines et de montagne car elles prennent en compte les conditions environnementales;
- les paiements directs écologiques récompensent les agriculteurs de leur participation facultative à des programmes en faveur du développement durable, de la protection de l'environnement et des animaux (ex: maintien de prairies extensives, mise en place de surfaces à litières, etc.). Sur un schéma similaire et afin de donner un avantage aux agriculteurs qui s'y engagent, l'agriculture biologique bénéficie d'aides spéciales.

En 2022, le soutien aux producteurs suisses mesuré par le coefficient nominal de soutien aux producteurs comptait parmi les plus élevés de l'OCDE, derrière la Corée, l'Islande et la Norvège. Les paiements directs représentent en Suisse un volume annuel de 2,8 milliards de francs suisses. L'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) a jugé le 21 novembre 2023 dans une analyse publique que les paiements directs étaient arrivés à leur limite et qu'ils étaient devenus trop complexes en raison de la différenciation croissante des contributions. L'OFAG juge également que les objectifs sociétaux, notamment dans le domaine de l'environnement, ne peuvent pas être atteints uniquement par des incitations financières et des mesures exclusivement axées sur l'agriculture.

Le 6 septembre 2017, le Conseil fédéral a adopté un **plan d'action visant à diviser par deux les risques liés aux produits phytosanitaires** et promouvant une utilisation plus réfléchie. Le Conseil fédéral a approuvé le 11 novembre 2020 le train d'ordonnances agricoles. Les changements proposés portent notamment sur la procédure de retrait des produits phytosanitaires, la mise en œuvre des projets de développement régional et l'allocation des aides aux améliorations structurelles.

Le 12 février 2020, a été adopté par le Conseil fédéral (gouvernement) le message relatif à l'évolution future de la Politique agricole à partir de 2022 (PA22+)<sup>11</sup>. La réforme PA22+ a ensuite été débattue lors de la session d'hiver 2020 et de celle de printemps 2021 par le Parlement, qui a décidé de suspendre les délibérations sur l'évolution future de la Politique agricole à partir de 2022 (PA22+) jusqu'à ce que le Conseil fédéral ait présenté un rapport sur l'orientation future de la politique agricole. La première mouture de

PA22+ comprenait des mesures incontestées comme une meilleure couverture sociale pour les femmes agricultrices, mais les délibérations ont fait état de craintes concernant une perte de revenus pour le secteur agricole, une réduction du degré d'autosuffisance, les contraintes liées aux importations et une hausse de la charge administrative.

En réponse à cette suspension, le Conseil fédéral a présenté et approuvé le 23 juin 2022 le rapport sur l'orientation future de la politique agricole, qui fixe des objectifs à long terme pour le secteur en matière de sécurité alimentaire et de lutte contre le changement climatique, et qui prévoit une mise en œuvre progressive en trois étapes. Le Conseil fédéral fixe pour 2050 l'objectif de garantir, grâce au développement durable, la sécurité alimentaire, de la production à la consommation. Selon cette projection, l'agriculture devra en 2050 continuer à produire plus de la moitié des denrées alimentaires demandées et devra diminuer ses émissions de gaz à effet de serre de 40% par rapport au niveau de 1990. Les entreprises de transformation et les consommateurs sont aussi mis à contribution: les pertes alimentaires tout au long de la chaîne de valeur seront réduites de 3/4 d'ici 2050 et les émissions de gaz à effet de serre imputables à la consommation de denrées alimentaires de 2/3.

Sur la base de ce rapport, les parlementaires ont définitivement adopté le 7 juin 2023 un texte allégé, surnommé « Mini-PA22+ » qui n'apporte que des modifications mineures aux règles déjà en vigueur et dont les principales nouveautés sont la contribution à la réduction des primes pour les assurances récolte privées et l'amélioration de la couverture sociale pour le conjoint travaillant sur l'exploitation.

La Confédération soutient les industries agroalimentaires par sa politique agricole ainsi que par une ordonnance sur la **promotion de la qualité et de la durabilité dans le secteur agroalimentaire** (OQuaDu), les mesures collectives de producteurs, de transformateurs ou de commerçants qui contribuent à améliorer ou à assurer la qualité et la durabilité des produits agricoles, des produits agricoles transformés et des processus.

Concernant la gestion forestière, depuis 2011, la Confédération a mis en place des conditions-cadres favorables pour assurer les fonctions sociales, économiques et environnementales des forêts suisses. Ces conditions-cadres évoluent, notamment avec le renforcement de la protection contre les organismes nuisibles et l'optimisation des soins aux forêts dans la perspective du changement climatique en 2016. La révision permettait d'accroître l'exploitation et l'utilisation de bois indigène et d'améliorer la compétitivité de l'économie forestière. La « Politique forestière 2020 » poursuit les objectifs et les axes stratégiques des anciennes politiques forestières.

11. Source : 20.022 | Politique agricole à partir de 2022 (PA22+) | Objet | Le Parlement suisse (parlament.ch)

## Échanges commerciaux

### Balance agricole et agroalimentaire<sup>12</sup> suisse<sup>13</sup>

Tandis que la balance commerciale globale suisse est largement excédentaire (+ 51,9 Md€ en 2023), **le secteur agricole et agroalimentaire présente une balance déficitaire** à hauteur de -5,4 Md€ en 2023. En effet, la Suisse a exporté pour 10,2 Md€ de produits agricoles et agroalimentaires en 2023, alors qu'elle en a importé 15,5 Md€ la même année.

Les **exportations agricoles et agroalimentaires** suisses sont constituées à 97 % de produits transformés et à 3 % de produits bruts. Si elles ont augmenté de 0,7 % en 2023 par rapport à 2022 pour les produits transformés, elles ont baissé de 10,4 % en un an pour les produits bruts.

Plus précisément, en 2023, la Suisse a exporté 3,41 Md€ de **café**, thé et épices (essentiellement du café, à hauteur de 3,37 Md€ et, dans une moindre mesure, du thé, pour 26 M€), 1,47 Md€ d'**eaux**, 955 M€ de **chocolat** et préparations alimentaires à base de cacao, 704 M€ de fromages, 642 M€ de préparations alimentaires et 439 M€ de tabacs. Ses principaux clients sont l'**Allemagne** (16,3 % des exportations suisses du secteur), les **États-Unis** (16 %), la **France** (11,3 %), le Royaume-Uni (5,6 %), l'Italie (4,6 %) et le Canada (4,1 %).

Les **importations agricoles et agroalimentaires suisses** sont principalement constituées de **fruits** (pour 1,44 Md€ en 2023, dont 281 M€ de fruits rouges, 222 M€ d'agrumes et 187 M€ de fruits à coques), de **vins** (1,27 Md€), de **café**, thé et épices (pour 1,27 Md€, dont 1,15 Md€ de café et 38 M€ de thé), de viandes et abats (665 M€), de produits de la boulangerie et de la pâtisserie (662 M€) et de poissons et crustacés (640 M€). Ses principaux fournisseurs

sont l'**Allemagne** (17,3 % des importations suisses du secteur), l'**Italie** (15,7 %), la **France** (12,2 %), les Pays-Bas (7,4 %), l'Espagne (7,1 %) et l'Autriche (3,8 %).

### Échanges commerciaux entre la France et la Suisse<sup>12 14</sup>

En 2023, la **France a exporté vers la Suisse 2,29 Md€ de produits agricoles et agroalimentaires**, en augmentation de 2,2 % par rapport à 2022 et de 13,2 % par rapport à 2021. Il s'agit principalement de **vins** (535 M€), de **fruits** (241 M€), de **fromages** (117 M€), de produits de boulangerie (95 M€), de poissons et crustacés (85 M€) et de viandes et abats (75 M€). **La Suisse constitue le 9<sup>e</sup> client de la France** (2,8 % de ses exportations).

La France a également exporté vers la Suisse 487 M€ de **bois et dérivés**, 219 M€ de **machinisme agricole et agroalimentaire**, 69 M€ d'**engrais et produits phytosanitaires** en 2023.

Par ailleurs, la **France a importé depuis la Suisse 1,83 Md€ de produits agricoles et agroalimentaires**, en baisse de 2,4 % par rapport à 2022 et de 0,9 % par rapport à 2021. Il s'agit principalement de **café** (1,1 Md€), d'**eaux** (180 M€), de **chocolat** et préparations alimentaires à base de cacao (113 M€), de préparations alimentaires (95 M€), de fromages (63 M€) et de produits de la boulangerie et de la pâtisserie (42 M€). **La Suisse constitue le 8<sup>e</sup> fournisseur de la France** (2,4 % de ses importations).

La France a également importé depuis la Suisse 145 M€ de **bois et dérivés**, 95 M€ de **machinisme agricole et agroalimentaire** et 11 M€ d'**engrais et produits phytosanitaires** en 2023.

## Accords internationaux<sup>15</sup>

**La Suisse ne faisant ni partie de l'UE ni de l'Espace économique européen (EEE), elle a conclu des accords spécifiques afin de faciliter les échanges.** Un premier accord de libre-échange (ALE) entre l'UE et la Suisse a été passé en 1972. Cet accord a permis de faciliter la circulation des marchandises dans les deux sens.

Le principal accord sur les produits agricoles et agroalimentaires a été signé le 21 juin 1999, dans le cadre des **Accords bilatéraux I entre la Suisse et l'UE**. Entré en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2002, il règle la réduction, voire la suppression des frais de douane sur certains produits, tout en simplifiant les échanges commerciaux. Depuis 2007, l'ensemble des

12. N'incluant pas le machinisme agricole et agroalimentaire, les engrais et produits phytosanitaires, les bois et dérivés, et le biodiesel

13. Douanes suisses, Trade Data Monitor

14. Douanes françaises, Trade Data Monitor

15. Sources utilisées :

- Rapport agricole 2021 : chiffres provisoires 2022 (agrarbericht.ch)

- Le site de l'OFAG OFAG (admin.ch)

fromages peuvent ainsi être échangés librement, sans quota, contingent, ni frais de douane. En 2011, est également entré en vigueur l'accord qui fixe la portée d'une **reconnaissance mutuelle des appellations d'origine protégées (AOP) et des indications géographiques protégées (IGP)**.

Dans le cadre des **Accords bilatéraux II** en 2004, l'UE et la Suisse ont également signé des accords sur les produits agricoles transformés, qui règlent les échanges de produits de l'industrie alimentaire issus de produits agricoles tels que le chocolat, le café, les boissons, les biscuits et les pâtes alimentaires. Sur ces produits, l'UE a supprimé ses droits de douane à l'importation et ses subventions à l'exportation et la Suisse a réduit ses droits de douane et ses subventions. **Ces mesures simplifient l'accès des entreprises agroalimentaires suisses au marché européen.**

Malgré ces progrès, le **marché suisse reste difficile à conquérir** pour les produits alimentaires d'origine étrangère. La Suisse reste par exemple très attachée à la désignation «Swissness» et à la croix helvétique apposée sur les produits et en a renforcé la protection. La législation «Swissness» est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2017. La proportion requise de matières premières suisses est de 80% du poids, avec une pondération selon les possibilités d'auto-provisionnement.

En outre, la Suisse fait partie avec le Liechtenstein, la Norvège et l'Islande de l'Association européenne de libre-échange (AELE) grâce à laquelle elle développe un réseau d'accords de libre-échanges à travers le monde afin que les entreprises suisses ne soient pas discriminées sur le marché international. Actuellement, **33 accords de libre-échange**

**sont signés avec 43 pays dans le monde** (Canada, Mexique, Chili, Union douanière d'Afrique australe, Maroc, Israël...) impliquant pour la plupart des réductions de taux de douane à l'export ou à l'import de denrées agroalimentaires. Récemment, d'autres accords de libre-échange ont été signés dans le cadre de l'AELE comme avec le Mercosur. De plus, l'AELE est en pourparlers avec les États-Unis.

La Suisse a également la possibilité de conclure des accords en dehors de l'AELE, comme elle l'a fait avec le Japon ou la Chine. De futurs accords avec la Moldavie et le Kosovo sont en cours de négociations, et la négociation avec l'Union douanière Russie-Bélarus-Kazakhstan a été suspendue.<sup>16</sup>

La Suisse est membre de plusieurs organisations internationales (qu'elle héberge, pour certaines d'entre elles) et programmes internationaux comme l'Organisation mondiale du commerce (OMC), l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le *Codex Alimentarius*, la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV), l'Organisation internationale de la vigne et du vin (OIV), l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) et l'Organisation mondiale de la santé animale (OMSA).

En mai 2021, le Conseil fédéral suisse a mis fin de manière unilatérale aux négociations, engagées depuis huit ans, avec l'Union européenne sur l'accord-cadre devant remplacer les cent vingt accords bilatéraux en vigueur. Les points de rupture étaient la directive relative aux droits des citoyens de l'Union, la protection des salaires et la réglementation sur les aides d'État.

---

## Relations bilatérales

---

Outre les rencontres officielles en marge des grandes réunions internationales, où la France et la Suisse défendent souvent côte à côte des positions sinon proches, du moins compatibles, il existe des **échanges informels riches** entre administrations (Office fédéral de l'agriculture suisse et le ministère en charge de l'agriculture français), organismes de recherche (Agroscope et INRAe) et coopératives agricoles, notamment pour régler d'éventuels problèmes transfrontaliers.

**À la FAO, la Suisse est particulièrement active**, notamment sur toutes les questions ayant trait à la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, comme le traité international sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (TIRPAA). **La Suisse est membre du Groupe des amis de l'agroécologie**, qui rassemble les ambassadeurs et représentants permanents auprès de la FAO des pays investis dans le projet. En 2021, ce groupe rassemblait 19 pays dont la France.

<sup>16</sup>. Site du Secrétariat d'État à l'économie (seco.admin.ch)

Il est à noter que **la France et la Suisse ont un attachement semblable aux produits de qualité issus du terroir**, qui peuvent être commercialisés, sous réserve du respect d'un cahier des charges strict, sous une « indication géographique » (sous les signes AOP, IGP et IG dans l'Union européenne). En vertu d'un accord datant de 2011 (cf. 4. Accords internationaux), l'Union européenne et la Suisse protègent mutuellement un certain nombre de leurs

indications géographiques. La Suisse et la France sont toutes deux considérées comme de grands défenseurs de ces signes de la qualité et de l'origine.

Chaque année, près de 4000 vaches suisses traversent la frontière pour venir pâturer en France dans le cadre de la transhumance. Cette pratique va bientôt être classée au Patrimoine immatériel de l'UNESCO.

**COPYRIGHT** : Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du Service Europe et International de la Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises (DGPE).

**CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ** : Le Service Europe et International s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.

**RÉDACTION** : Cette collection de fiches est coordonnée par le Bureau des exportations et partenariats internationaux (BEPI/DGPE). Leur rédaction est assurée par les conseillers aux affaires agricoles (CAA), les services des ambassades de France et les services centraux concernés. Les sources des données sont diverses et indiquées en notes de bas de page.